

Image not found or type unknown



Quels recours pour abandonner des crédits à la consommation

Par **nouenda**, le **23/05/2013** à **20:57**

Bonjour, rnsuite à un démarchage commerciale pour l'adoucissement de notre eau (prestation 1 maison) nous avons souscrit contrat de service sur 5 ans r nous étions satisfait du service, étant propriétaire d'un autre appartement, nous avons voulu l'équiper aussi et avons demandé une offre commerciale pour l'ensemble des services (maison + appart). r l'entreprise devait s'occuper de clore le premier dossier de souscription. r ncependant nous nous retrouvons à payer les deux contrats alors que le second comprend la prestation 1 et 2. r nDe plus depuis le 06/05/13 la société est en redressement judiciaire et ne répond plus à nos appels. r nla société nous a fait passer par des organismes de crédit à la consommation SOFEMO et Franfinance qui ne peuvent clore les dossiers sans l'approbation de l'entreprise qui nous fait défaut. r nquels sont nos recours pour sortir de cette situation?